



N° 4877

Session ordinaire 2001-2002

Projet de loi
relatif aux investissements supplémentaires réalisés dans le cadre de la
remise en état du domaine du Château de Bettange-sur-Mess pour les
besoins de la Fondation APEMH

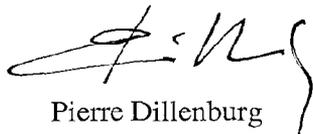
Dépôt (Mme le Ministre des Travaux publics): 03.12.2001

Transmis en copie pour information

- aux Membres de la Commission des Travaux publics
- aux Membres de la Conférence des Présidents

Luxembourg, le 4 décembre 2001.

Le Greffier de la Chambre des Députés,



Pierre Dillenbourg

PROJET DE LOI SUPPLEMENTAIRE

=====

relatif à la construction d'ateliers pour les besoins de la Fondation APEMH
au domaine du Château de Bettange-sur-Mess

Article 1er

Le Gouvernement est autorisé à procéder à la construction d'ateliers pour les besoins de la Fondation APEMH au domaine du Château de Bettange-sur-Mess.

Article 2

Les dépenses occasionnées par la présente loi ne peuvent dépasser la somme de **LUF 219'000'000.- (EUR 5'428'868.-)** (indice semestriel: 550.19) sans préjudice des hausses légales pouvant intervenir jusqu'à l'achèvement des travaux.

Les dépenses sont imputables sur le Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux.

PROJET DE LOI

=====

I. EXPOSE DES MOTIFS

Par le vote de la loi du 31 juillet 1991 le Gouvernement a été autorisé à procéder à la remise en état des bâtiments du domaine du Château de Bettange-sur-Mess pour être mis à disposition de l'A.P.E.M.H.

Au cours des années suivantes les activités de l'A.P.E.M.H se sont développées d'une façon imprévisible en raison des besoins toujours croissants de sorte qu'en 1995, le nombre des handicapés était passé à 177 personnes et le nombre des personnes qui assuraient l'encadrement didactique et professionnel s'élevait à une trentaine de personnes.

Cette situation exigeait une adaptation des infrastructures de l'association impliquant le dépôt et le vote d'une loi supplémentaire pour la construction d'ateliers appropriés.

Suite à la loi supplémentaire du 11 août 1996, le nombre de personnes avec un handicap mental encadrées par l'A.P.E.M.H. n'a cessé d'augmenter. Actuellement les ateliers accueillent 224 personnes avec un handicap. L'encadrement de ces personnes est assuré par une quarantaine de personnes.

Aussi les infrastructures, principalement les ateliers, devenaient trop exigus. Les surfaces de stockage ou de réserve prévues dans le projet de 1995 ont dû être réaménagées en ateliers pour garantir les emplois des handicapés et leur formation.

En 1995, le transport des personnes était assuré par 12 trajets. Entre-temps ce nombre a fortement évolué. Actuellement 19 bus amènent les stagiaires au site de Bettange/Mess depuis la région mosellane et de la frontière belge.

1. L'espace de formation :

Le Centre de Propédeutique Professionnelle

Le Centre de Propédeutique Professionnelle (CPP) accueille les jeunes sortant de l'école primaire.

Etant donné que le Centre de Propédeutique Professionnelle (CPP) joue un rôle de transition entre le milieu scolaire et le milieu professionnel, son but est de former les jeunes à une certaine indépendance professionnelle et quotidienne.

Ils reçoivent une formation théorique et pratique dans les divers secteurs d'activités. Si au terme de ces apprentissages, les formations n'aboutissent pas à une insertion en milieu ordinaire de travail, le jeune aura la possibilité d'intégrer un des ateliers de l'A.P.E.M.H.

Ces nouvelles données ont impliqué une augmentation des différentes surfaces d'exploitation.

A cela s'ajoutent diverses difficultés techniques rencontrées au cours de l'exécution des travaux principalement l'instabilité des ouvrages qui ont dû être démolis ainsi que les nouvelles exigences en matière de commodo-incommodo, de l'inspection vétérinaire et sanitaire qui ont impliqué d'importantes mesures supplémentaires.

2. Les espaces de travail :

Les Ateliers Protégés

Les Ateliers procurent du travail aux personnes avec un handicap mental qui ne peuvent pas encore être intégrées dans le marché libre. Les stagiaires participent à la production des ateliers, tout en suivant une formation qui les prépare à des emplois éventuels à l'extérieur.

Les activités du domaine

Actuellement les activités se situent autour des axes suivants :

Les activités agricoles

la ferme de poules pondeuses	(+/- 8000 poules)
la production de lapins	(120 lapins-mère)
la production de poulets	(1200 poulets)
les étables	(50 vaches, 50 cochons)
les travaux agricoles	
l'abattoir pour petit bétail	
la boucherie	viande fumée, charcuterie, la découpe bœuf/cochon etc.
la cuisine	(+/- 200 repas, repas sur roue, le catering)
le magasin	vente de leur production
etc.	

La sous-traitance

les travaux de conditionnement, d'envoi, d'emballage,
la confiturerie
la céramique
les articles de décoration
etc.

La menuiserie

la production de meubles de jardin
l'entretien de meubles de jardin
les travaux de construction
l'aménagement de places de jeux
etc.

Le jardinage

la production de plantes de saison.

Pour garantir du travail aux nouvelles demandes d'admission, l'espace actuellement disponible ne suffira pas. C'est pourquoi l'extension d'un nouveau hall de stockage est d'une première nécessité.

Actuellement, le Centre de Propédeutique Professionnelle (CPP) et les Ateliers de l'A.P.E.M.H. accueillent 224 personnes avec un handicap mental.

Suivant les listes analytiques à notre disposition du Centre d'Education Différenciée (EDIFF) d'Esch-sur-Alzette, quelque 45 personnes devront quitter le Centre dans les prochaines années. Viendront s'ajouter les demandes en provenance d'autres institutions comme à titre d'exemple Eupen, CFPC, les Offices sociaux, le CHNP d'Ettelbruck tout comme les nombreuses demandes imprévues qui échappent dès le départ à toute planification.

Au stade actuel, pour l'année scolaire 2001-2002, l'A.P.E.M.H. est déjà confrontée à vingt demandes d'admission provenant en majorité du Centre EDIFF d'Esch-sur-Alzette.

En septembre 2001, le CPP a accueilli uniquement 7 personnes de la liste d'attente de ce Centre ainsi que 4 stages vont être entamés avec des personnes des Centres Nationaux de Formation Continue, ceci faute de places disponibles.

II. PARTIE TECHNIQUE ET ESTIMATION DES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

A. Bâtiment " Ateliers "

A.1. Chaufferie

Le projet de 1995 prévoyait la conservation de la chaufferie existante, située dans le bâtiment qui devait également être démolie suite aux problèmes rencontrés pour la réalisation de la protection lors de la démolition du bâtiment érigé en 1905. A cette première raison d'ordre technique s'ajoutait la demande d'agrandir les surfaces de vestiaires, sanitaires et de stockage près de la cuisine. La décision fut prise de construire une nouvelle chaufferie extérieure dans la zone des travaux de démolition tout en réemployant les chaudières récupérables et ceci avec une garantie à 100 % de livraison d'énergie pour les différentes unités de production. De même le transformateur qui n'était plus conforme à la législation existante, du point de vue technique et accès, était placé hors du bâtiment à démolir. De ce fait, toute la conception de l'alimentation des différents bâtiments a pu être réorganisée et optimisée. Ainsi tous les réseaux électriques et énergétiques étaient modifiés afin de les raccorder à la nouvelle chaufferie.

Travaux de tranchées et déplacement citernes	15'400'000.-
Travaux de menuiserie extérieure	1'830'000.-
Travaux d'installation électrique moyenne tension	2'900'000.-
Travaux d'installation thermique	5'700'000.-
Travaux d'installation électrique	8'700'000.-
Travaux de serrurerie	270'000.-
<hr/>	
TOTAL Travaux HTVA	34'800'000.-

A.2. Ateliers

La démolition de l'ancien bâtiment, a exigé le remplacement de tous les murs de soutènement des ateliers en raison de l'instabilité des sous-cœuvres mis à découvert.

Les murs étaient donc à remplacer par des murs en béton armé.

D'autre part dans l'autorisation commodo-incommodo un bassin de rétention d'eau en cas d'incendie a été exigé. Ce bassin fut dimensionné de façon à pouvoir également servir de réservoir d'eau pour les serres, alimenté par l'eau du puits du domaine.

Par l'accroissement des effectifs et en conséquence des surfaces de production, le nombre des équipements des surfaces utilitaires annexes, comme les vestiaires et les sanitaires a augmenté. Il en a été de même pour les surfaces de stationnement de voitures.

Travaux de gros-œuvre

- Murs de soutènement	4'000'000.-
- Bassin de rétention	10'100'000.-
- Excavation supplémentaire	2'400'000.-
- Aménagements parking	1'200'000.-
Installations électriques	4'500'000.-
Installations thermiques	3'000'000.-
Installations sanitaires	2'600'000.-
Travaux de carrelage	5'000'000.-
Travaux de peinture	2'000'000.-
<hr/> TOTAL Travaux HTVA	<hr/> 34'800'000.-

B. Bâtiment " Stockage " avec parking

La mise en service des bâtiments, dont les derniers seront achevés mi-2002, les activités et surtout la productivité du site seront fortement augmentées. Cela impliquera la mise à disposition de surfaces de stockage en rapport avec cette productivité. Or l'état actuel du projet montre qu'il y a un déficit des surfaces de stockage.

En effet l'A.P.E.M.H. a dû d'ores et déjà refuser des commandes importantes faute de surface de stockage. Ne pouvant décentraliser ces stockages en raison de leur proximité indispensable des lieux de production ces surfaces devront être mises à disposition dans l'enceinte même du château exigeant ainsi la construction de nouveaux halls de stockage.

Travaux de gros-œuvre	8'500'000.-
Travaux de charpente métallique et de bardage	1'500'000.-
Travaux d'isolation thermique	500'000.-
Travaux de couverture	3'000'000.-
Travaux de menuiserie extérieure	700'000.-
Travaux de façade	2'300'000.-
Travaux d'installations électrique basse tension	1'500'000.-
Travaux d'installations électrique courant faible	600'000.-
Travaux d'installations thermique	2'400'000.-
Travaux d'installations sanitaire	1'500'000.-
Travaux de parachèvement	4'400'000.-
Aménagements extérieurs (parking)	14'400'000.-
<hr/>	
TOTAL TRAVAUX HTVA	41'300'000.-
EQUIPEMENTS HTVA	5'400'000.-

C. Parc du château et alentours

Lors de l'élaboration de la loi de 1995 le jardin d'agrément qui est le lieu central du site n'était pas encore développé en détail. A ce stade, les promenades du parc étaient prévues en sable stabilisé.

Sur proposition de la Commission du décor artistique un expert a été désigné pour les aménagements extérieurs du château. En effet, le parc présente le lieu culturel faisant le lien entre le château et les bâtiments des ateliers et étables.

Face aux problèmes d'utilisation par des handicapés et aux problèmes d'entretien, la solution des chemins du parc en sable stabilisé est à remplacer par des chemins en pavés.

Un abri bus sécurisé par un portail de fermeture du site est prévu en supplément afin de pouvoir garer les handicapés en toute sécurité lors des temps de pluie et de minimiser le temps de mise en place dans les différents bus.

En fin de compte les chemins de circulation de voitures derrière le bâtiment ateliers seront légèrement modifiés dans le but de pouvoir interdire la circulation automobile près du château.

Abri pour handicapés avec portail en ferronnerie	2'700'000.-
Construction de deux pavillons	10'000'000.-
Plantations	2'500'000.-
Aménagements des chemins en pavés	28'000'000.-
Modifications des voies de circulation	5'000'000.-
<hr/>	
TOTAL TRAVAUX HTVA	48'200'000.-
EQUIPEMENTS HTVA	6'600'000.-

III. DEVIS ESTIMATIF DES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

à la date du 9/07/2001, indice semestriel en vigueur 550.19 (01/04/2001)

A. Bâtiment « Ateliers »	
A.1. Chaufferie	34'800'000.-
A.2. Ateliers	34'800'000.-
B. Bâtiment « Stockage » avec parking	41'300'000.-
C. Parc du château et alentours	48'200'000.-
<hr/>	
TOTAL TRAVAUX SUPPL. HTVA :	159'100'000.-
Divers et imprévus (10 % de B + C):	8'900'000.-
<hr/>	
TOTAL TRAVAUX HTVA :	168'000'000.-
Equipements HTVA :	12'000'000.-
Honoraires HTVA :	10'700'000.-
TVA 15 % sur travaux et équipements :	27'000'000.-
TVA 12 % sur honoraires :	1'284'000.-
<hr/>	
TOTAL TTC :	218'984'000.-
TOTAL ARRONDI TTC [LUF]	219'000'000.-
TOTAL ARRONDI TTC [EUR]	5'428'868.-